



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**  
**MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à huis clos le 12 janvier 2021 à 19h00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Formant quorum sous la présidence Monsieur le Maire Laurent Fortin, ce dernier déclare la séance ouverte à 19h00.

**2021-01-001**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 12 janvier 2021, tenue à huis clos, soit ouverte à 19h07.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**2021-01-002**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire tenu à huis clos soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2021-01-003**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1ER DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Christian Michel.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2021-01-004**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 17 décembre 2020 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2021-01-005**

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 49 à 53 de décembre 2020 et qui totalisent un montant de 42 484,57\$ soient acceptés;

QUE les remises du régime de retraite qui représentent un montant total de 3 928,10\$ pour le mois de décembre 2020 soient acceptées;

QUE les remises pour l'assurance collective qui représentent un montant total de 3 493,07\$ pour le mois de décembre 2020 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2021-01-006**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 – CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé, secondé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE les déboursés de décembre 2020 en chèques de 109 121.46\$ et prélèvements de 36 728.99\$, qui totalisent un montant de 145 850,45\$.

**ADOPTÉE**

**2021-01-007**

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND REMOUS**

CONSIDÉRANT la résolution # O-071220-282 intitulé Compensation par Hydro-Québec, adoptée par le Conseil municipal de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Blue Sea est aussi très boisé, régulièrement frappé par des vents violents qui causent des bris d'arbres, d'infrastructure et des pannes de courant fréquentes;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience du Service de sécurité incendie de Blue Sea en matière de gestion des arbres tombés sur le réseau électrique ressemble en tout point à celle des pompiers de Grand-Remous dans le fait que les pompiers intervenants n'ont pas de formation, ni les équipements nécessaires pour intervenir sur le réseau de distribution endommagé;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE lors de dommages au réseau de distribution, dans l'attente des équipes d'Hydro-Québec, les pompiers doivent sécuriser les lieux et rediriger la circulation, ce qui dure souvent plusieurs heures et occasionne des coûts pour la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea appuie la municipalité de Grand-Remous dans sa demande à Hydro-Québec;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimentement résolu :
- QUE le Conseil demande à Hydro-Québec de prévoir des enveloppes monétaires compensatoires afin de réduire les coûts aux municipalités locales lors d'intervention pour sécuriser le réseau endommagé leur appartenant;
- QU' une copie de cette résolution soit envoyée à notre député provincial, Monsieur Robert Bussière, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRCVG, ainsi qu'aux municipalités locales de la MRCVG pour leur appui.

**ADOPTÉE**

**2021-01-008**

**MRCVG – DEMANDE D'APPUI – BUDGETS ALLOUÉS POUR PATROUILLE NAUTIQUE**

- CONSIDÉRANT QU' on dénombre plus de 3 200 lacs et cours d'eau dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, attirant un très grand nombre de plaisanciers chaque été;
- CONSIDÉRANT QU' en raison de la pandémie entourant la COVID-19, la Vallée-de-la-Gatineau a connu une augmentation notable du nombre d'embarcations nautiques sur les lacs et cours d'eau de son territoire au cours de la saison estivale 2020, principalement parce que les résidents de la MRC et touristes du Québec ont favorisé les vacances au Québec en raison de l'impossibilité de voyager vers d'autres provinces ou pays;
- CONSIDÉRANT QUE cette augmentation a eu des retombées positives pour l'industrie touristique, mais qu'un plus grand nombre d'incidents impliquant des véhicules nautiques a été constaté, malgré les efforts soutenus et une présence accrue des patrouilleurs de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT QU' en analysant les prévisions de la Santé publique, l'achalandage en 2021 risque de ressembler à celui que nous avons observé en 2020 et qu'il devient primordial d'augmenter la présence des patrouilles nautiques et des activités de prévention réalisées par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin d'éviter des accidents et incidents avec blessures et/ou décès lors de la pratique d'activités nautiques;
- CONSIDÉRANT QU' il pourrait être intéressant de prévoir l'embauche de cadets supplémentaires dédiés exclusivement à la prévention et la sensibilisation des usagers des plans d'eau, directement aux rampes de mise à l'eau du territoire;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de Sécurité publique à l'occasion de la rencontre tenue le 21 octobre 2020 dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT la résolution #2020-R-AG323 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau intitulée «Demande à la Sûreté du Québec – Budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques»;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea appui la demande de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à la Sûreté du Québec d'augmenter le budget et les effectifs alloués aux activités de prévention et de patrouilles nautiques pour la saison 2021;
- QU' une copie de cette résolution soit transmise à la MRC Vallée-de-la-Gatineau en appui à leur demande originale, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités pour appui.

**ADOPTÉE**

---

**Avis de motion** est donné par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme, qu'à une séance ultérieure du Conseil, il y aura la présentation du règlement #2021-081 «Abrogeant et remplaçant le règlement 2020-080 Relatif au traitement des élus de la municipalité de Blue Sea».

Le règlement viendra établir les modalités relatives au traitement des élus pour l'année 2021.

Le projet de règlement ayant été remis à tous les conseillers, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

---

Note : Enseignes de la municipalité – Entrées et lacs.

Les enseignes produites il y a 10 ans sont défraîchies pour certaines et doivent être remplacées pour d'autres. Ébénisterie d'Auteuil, le fabricant des enseignes originales nous propose le nettoyage et rafraîchissement de 6 des enseignes au coût de 1 515\$ et le remplacement de 5 enseignes au coût de 18 315\$, pour un total de 19 830\$ avant taxes. Le Conseil demande d'obtenir au moins une autre soumission et de représenter le point à une séance ultérieure.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Note : Brûlage contrôlé lors de pratique incendie – Un citoyen voisin à la propriété du 152 chemin d'Orlo, ayant fait l'objet d'un brûlage contrôlé a formulé une plainte à l'effet qu'il n'avait pas été avisé et qu'en conséquence n'avait pas fermé ses fenêtres avant l'intervention. Ce dernier nous informe que la fumée fut très inconfortable pendant l'intervention et questionnait cette pratique. Le Conseil accuse réception de la plainte et informe le citoyen que le Service de sécurité incendie suit les recommandations du ministère de la Sécurité publique pour ce genre d'intervention et demande au Service de sécurité incendie de prévoir aviser la population avoisinante de la tenue d'une telle pratique ou intervention à l'avenir, plus spécifiquement les voisins dans un rayon de 250 mètres de la propriété faisant l'objet d'un brûlage contrôlé.

---



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2021-01-009**

**GRADUATION DU COURS DE TPI – DIRECTEUR INCENDIE**

- CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie suivait un cours de Technicien en prévention incendie (TPI) depuis 3 ans par le biais du Cégep de l’Outaouais;
- CONSIDÉRANT QUE le 17 décembre dernier, le directeur du Service de sécurité incendie passait son examen final pour le cours de TPI;
- CONSIDÉRANT QUE le 5 janvier 2021, le directeur du Service de sécurité incendie recevait la confirmation qu’il avait terminé avec succès sa formation de TPI et qu’il était officiellement préventionniste en matière de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT QU’ à partir de ce jour, le directeur du Service de sécurité incendie est en mesure d’offrir officiellement ses services aux autres municipalités en gestion des risques, dans le montage de plans d’action et de règlements incendies pour ces municipalités en plus de la nôtre;
- CONSIDÉRANT QUE ces compétences bénéficieront à la municipalité de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT le dévouement continu du directeur du Service de sécurité incendie dans l’accomplissement de ses tâches, mais aussi pour le fonctionnement global de la municipalité par sa contribution régulière dans tous les secteurs et départements d’activités de la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE le Conseil demande à la direction générale de souligner le succès de Monsieur Éric Lacaille, directeur du Service de sécurité incendie de la municipalité en lui remettant une lettre de félicitations pour son accomplissement;
- QU’ une carte cadeau de 100\$ lui soit remise en guise de récompense pour souligner son dévouement continu à assurer le succès de chaque projet ou initiative municipale.

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**2021-01-010**

**ORDONNANCE DE NETTOYAGE – MATRICULE #3216-95-7449**

- CONSIDÉRANT l’ordonnance de nettoyage 20-00388-0 et 20-00387-8 de la cour municipale des Collines de l’Outaouais à la suite du jugement de l’Honorable juge Slobodan Delev J.C.M.;
- CONSIDÉRANT QU’ après vérification auprès des représentants de la cour municipale des Collines, ces derniers nous informaient de la procédure pour signifier l’ordonnance et pour l’exécution du jugement;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QU' à la lumière de ces informations et à la suite de la vérification faites auprès des procureurs de la municipalité, ces derniers nous recommandent d'utiliser les services d'huissiers de justice afin d'éviter de se retrouver en situation de conflit d'intérêts, autant pour signifier l'ordonnance que pour son exécution;
- CONSIDÉRANT QUE nos procureurs nous ont référé à Paradis Montpetit Beauchamp Huissiers de justices de Gatineau pour la signification et l'exécution du jugement pour ordonnance de nettoyage à la propriété matricule #3216-95-7449;
- CONSIDÉRANT QUE le jugement stipule que les frais encourus pour la signification et l'exécution du jugement sont aux frais du défendeur, propriétaire du matricule #3216-95-7449;
- CONSIDÉRANT QUE les coûts proposés dans l'offre de service soumise par Paradis Montpetit Beauchamp pour l'exécution de l'ordonnance de nettoyage sont de 16 000\$;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE le Conseil accepte la proposition de Paradis Montpetit Beauchamp au coût de 16 000\$ plus taxes applicables, pour procéder immédiatement au nettoyage de la propriété matricule 3216-95-7449 située au 447 chemin du Lac Long;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, toute documentation requise pour la réalisation de cette ordonnance de nettoyage;
- QUE la totalité de cette dépense soit ajoutée au compte de taxes de la propriété #matricule 3216-95-7449 pour recouvrement.

**ADOPTÉE**

**2021-01-011**

**COLLECTE COMPOST 2021**

- CONSIDÉRANT l'obligation pour toutes les municipalités du Québec d'offrir un service de compostage à ses citoyens d'ici 2022;
- CONSIDÉRANT le règlement 2019-336 relatif à la déclaration de compétence de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute réglementation antérieure afférente;
- CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de la municipalité ne comprend pas la collecte des matières compostables;
- CONSIDÉRANT QUE la loi, à la suite de l'adoption du règlement #2019-074 nous permet d'octroyer un contrat de gré à gré jusqu'à un montant de 105 700\$, soit le seuil minimal d'appel d'offres public;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une soumission de l'entrepreneur de collecte des matières résiduelles de la municipalité, Transports RLS, pour l'ajout de 40 collectes des matières compostables, tout en retirant 11 collectes de déchets du calendrier habituel, soit 26 collectes de déchets au lieu de 37;
- CONSIDÉRANT QUE le calendrier des collectes souhaité par la municipalité a été déposé à l'entrepreneur pour l'aider à établir le coût de cet ajout;
- CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur met en garde la municipalité à l'effet de retirer des collectes de déchets prématurément et propose de garder 37 collectes de déchets et d'ajouter les 40 collectes de matières compostables afin de donner la chance aux citoyens d'approprier cette nouvelle responsabilité;
- CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur propose un montant de 31 000\$ annuellement pour l'ajout de 40 collectes de compost et le retrait de 11 collectes de déchets, soit l'option 1;
- CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur propose un montant de 42 000\$ plus taxes applicables pour l'ajout de 40 collectes de compost et le maintien de l'horaire de collecte des déchets à 37, soit l'option 2;
- CONSIDÉRANT QUE l'horaire proposé serait le compost les lundis aux deux semaines de novembre à fin avril et toutes les semaines de mai à fin octobre;
- CONSIDÉRANT QUE selon l'option 1, la collecte des déchets et des matières recyclables se ferait alternativement les mercredis, soit un mercredi déchet et le mercredi suivant les matières recyclables pour un total de 26 collectes de déchets et 26 collectes de matières recyclables;
- CONSIDÉRANT QUE l'option 2 oblige une troisième journée de collecte de mai à fin octobre ou l'utilisation de 2 équipes lors des journées où les collectes se superposeraient (déchets et recyclage);
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le Conseil accepte l'option 1 proposée par l'entrepreneur actuel, Transport RLS, soit l'ajout de 40 collectes de matières compostables et le retrait de 11 collectes de déchets pour modifier la collecte des déchets aux deux semaines toute l'année, au coût de 31 000\$, montant qui reflète le retrait de 11 collectes de déchets;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Blue Sea, toute documentation à cet effet;
- QU' un calendrier soit produit reflétant les modifications proposées à l'horaire de collecte;
- QU' une copie du calendrier soit envoyée à l'entrepreneur pour approbation;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE une fois approuvé par l'entrepreneur, le calendrier soit envoyé à toutes les boîtes postales de la municipalité, diffusé sur la page Facebook et le site web de la municipalité;

QU' une campagne de publicité et d'information sur les meilleures pratiques à adopter en matière de compostage soit aussi diffusée sur le site web et la page Facebook de la municipalité en affichant entre autres, le lien vers les capsules vidéo produites par la MRCVG en 2020.

**ADOPTÉE**

---

Note : Appel d'offres pour le service de vidange, de collecte et transport des boues septique. Le Conseil informe la direction générale de demander un contrat de 2 ans avec possibilité de prolonger 2 années supplémentaires.

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Note : Campagne Centraide 2021 – Accusé de réception, cependant, la municipalité souhaite aider directement des organismes œuvrant pour les personnes dans le besoin sur le territoire de la municipalité.

---

### **2021-01-012**

#### **CLINIQUE SANTÉ HAUTE-GATINEAU – DEMANDE DE CONTRIBUTION 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit, chaque année, une demande de participation financière de la Clinique Santé Haute-Gatineau de Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la clinique santé Haute-Gatineau demandent, si possible, de réviser le montant de la contribution à la hausse;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu;

QUE ce Conseil renouvelle sa contribution financière pour 2021 à la Clinique Santé Haute-Gatineau, au montant de 1 750 \$ et demande de recevoir une copie des états financiers pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

---

Note : Maison de l'amitié demande de commandite pour une activité visant à faire la promotion de la maison de l'amitié et d'informer le public sur les troubles de santé mentale, les enjeux associés et les ressources disponibles. Quoique très importants, ces sommes n'ont pas été prévus au budget. Prévoir faire toute demande future avant la période de préparation du budget en novembre de chaque année.

---

## **LOISIRS ET CLUTURE**

### **2021-01-013**

#### **RESSOURCES HUMAINES – COORDONNATEUR EN LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la résolution #2020-12-255, le Conseil, confirmait l'embauche de Madame Valérie Fiset à titre de Coordinatrice en loisirs et développement et demandait de préparer un contrat





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

établissant les modalités d'emploi de Madame Fiset pour le poste de  
Coordonnatrice en loisirs et développement;

- CONSIDÉRANT QUE jusqu'à la séance de janvier, Madame Fiset gardait le même horaire de travail, soit 10 heures par semaine au salaire qui avait été établi lors de son embauche en 2019, pour s'occuper, à titre de travailleuse autonome des préparatifs pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de Blue Sea en fête en 2020 et le 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité en 2021;
- CONSIDÉRANT QU' un contrat a été déposé au Conseil pour approbation décrivant les modalités proposées par l'employée;
- CONSIDÉRANT QUE comme l'employée est déjà à l'emploi de la municipalité depuis 2019, une période de probation de 3 mois serait suffisante pour déterminer si l'employée convient à la tâche de Coordonnatrice en loisirs et développement;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil confirme le nouvel horaire de Madame Fiset à 30 heures par semaine au salaire établi lors des discussions/négociations avec l'employée;
- QUE le Conseil demande de passer la période de probation de 3 mois avant de signer un contrat de travail avec l'employée;
- QUE les Conseillers devront, d'ici la fin de la période de probation, analyser le contrat proposé afin d'émettre leurs commentaires et/ou recommandations en prévision d'apporter des modifications, le cas échéant;
- QUE le Conseil demande à l'employée de fournir un compte rendu mensuel de ses activités jusqu'à la fin de la période de probation.

**ADOPTÉE**

**2021-01-014**

**PAFIJ – PROGRAMME DE SUBVENTION DISPONIBLE**

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité confirme avoir pris connaissance du programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ);
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil confirme également avoir pris connaissance de l'intention de l'Association du Parc régional du Mont Morissette de déposer une lettre d'intention en but de se qualifier pour le dépôt d'une demande formelle d'aide financière au programme PAFIJ pour le projet d'aménagement d'un parcours d'hébertisme au Parc régional du Mont Morissette;
- CONSIDÉRANT QUE l'Association du Parc régional du Mont-Morissette est un organisme de la municipalité, ayant son propre conseil d'administration, mis en place pour la gestion des projets et activités du Parc;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire des terrains et infrastructures du Parc régional du Mont Morissette où sont prévus les aménagements;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité assiste financièrement l'Association dans la réalisation de différents projets structurants et autres activités;
- CONSIDÉRANT la popularité grandissante du site et la demande pour de nouvelles offres d'activités toujours plus diversifiées;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil appuie la demande d'Aide financière dans le cadre du projet d'aménagement d'un parcours d'hébertisme situé sur le terrain du Parc régional du Mont Morissette qui sera présenté au Secrétariat à la jeunesse.

**ADOPTÉE**

---

Note : Le président de l'Association du Parc régional du Mont Morissette demande l'autorisation de négocier l'achat du terrain portant le matricule #3619-47-9099, adjacent au terrain de la municipalité en prévision de l'ajouter au Parc. Des chasseurs utilisent ce terrain l'automne et entrent en conflit avec les usagers du Parc. Le Conseil accuse réception de la demande, mais considère que pour l'instant il serait préférable d'attendre.

---

**2021-01-015**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 12 janvier 2021, tenue à huis clos, soit close à 20h02.

**ADOPTÉE**

---

Monsieur Laurent Fortin  
Maire

---

Monsieur Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2021.



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

Monsieur Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier